

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 octobre 2023

Pôle emploi et l'ANDRH renforcent leur collaboration pour faciliter les recrutements

Jean Bassères, directeur général de Pôle emploi et Audrey Richard, présidente de l'Association Nationale des DRH (ANDRH) ont signé, ce jour, un protocole national de coopération en présence de Thibaut Guilluy, Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises. Ce protocole de coopération a pour vocation d'asseoir la collaboration entre Pôle emploi et l'ANDRH afin d'accélérer les réponses aux besoins des entreprises confrontées à des difficultés de recrutement et répondre au défi du plein emploi.

L'ANDRH et Pôle emploi ont décidé de se mobiliser autour de six actions concrètes qui se déclineront sur l'ensemble du territoire.

Ces actions s'articulent autour de deux axes :

- **Développer et ancrer une relation durable, tant nationalement que dans les territoires, entre les acteurs de leurs réseaux respectifs.**
- **Améliorer la connaissance des différents leviers mobilisables par les entreprises pour faciliter leur recrutement.**

Ces deux objectifs se concrétisent par la mise en œuvre conjointe de six actions et engagements :

1. Mailler leurs réseaux respectifs par la mise en relation des responsables des 64 groupes locaux de l'ANDRH avec les responsables territoriaux de Pôle emploi.
2. Organiser des temps d'acculturation des adhérents de l'ANDRH à l'offre de services aux entreprises de Pôle emploi et aux dispositifs d'aides aux recrutements existants en utilisant les différents canaux de communication de l'ANDRH (Webinars, podcasts, magazine et mémo).
3. Partager mutuellement, au niveau des territoires, le calendrier des événements en faveur de l'emploi organisés par Pôle emploi et l'ANDRH afin qu'un maximum d'entreprises et de demandeurs d'emploi soient informés et puissent y participer.
4. Diffuser via leur site internet et/ou intranet respectif des communications partagées (newsletters, publications, enquêtes, études,...) à destination tant d'un public interne qu'externe. Le contenu et les modalités de communication seront réalisés pour Pôle emploi avec l'appui de sa direction de la communication.
5. Participer réciproquement aux événements institutionnels organisés par chacun des partenaires notamment la présentation de l'enquête sur les Besoins en Main-d'œuvre (BMO) de Pôle emploi et l'Université annuelle de l'ANDRH.

6. Associer réciproquement des professionnels issus des deux partenaires à des groupes de travail et/ou de réflexion pour offrir des services au plus près des besoins des entreprises et contribuer au développement des pratiques de recrutement et de management inclusif en lien avec le réseau Les entreprises s'engagent.

Pour Jean Bassères, directeur général de Pôle emploi :

« Avec ce protocole de coopération, Pôle emploi renforce son engagement et sa mobilisation aux côtés de l'ANDRH pour accompagner les entreprises dans leurs recrutements et réduire les tensions sur le marché de l'emploi. Ensemble, nous pouvons développer la connaissance des services mobilisables pour accélérer les recrutements. Et ensemble, nous pouvons convaincre les entreprises de recruter autrement grâce par exemple à notre méthode de recrutement par simulation (MRS), nos dispositifs de formation préalables à l'embauche ou d'immersion professionnelle. »

Pour Audrey Richard, présidente de l'ANDRH :

« Ce partenariat entre Pôle emploi et l'ANDRH est attendu depuis longtemps. Au regard de la pénurie de main d'œuvre sur l'ensemble du territoire, nous pensons que l'ANDRH peut avoir un rôle sur l'emploi qui est par essence au cœur de ses préoccupations, et notamment sur celui des jeunes et des salariés expérimentés. L'ANDRH a également un rôle de facilitateur sur la création de ponts entre les DRH et les acteurs du territoire. Rassembler deux acteurs de l'emploi sera forcément extrêmement positif pour le taux d'emploi en France. »

Pour Thibaut Guilluy, Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises :

« Ce partenariat entre Pôle emploi et l'ANDRH, à l'aube de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi et de la création de France Travail, doit permettre de renforcer les liens opérationnels entre les acteurs de l'emploi et les entreprises qui s'engagent pour faire en sorte d'accompagner toutes les personnes vers l'emploi et toutes les entreprises dans la réussite de leur recrutement. »

A propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site www.pole-emploi.org ou [@pole_emploi](https://www.instagram.com/pole_emploi) reçoit 42 millions de visites par mois.

A propos de l'ANDRH, acteur de référence dans le débat RH :

Créée en 1947, l'ANDRH est une association loi 1901 au service des professionnels des ressources humaines représentant les entreprises et organisations de tous secteurs d'activité et de toutes tailles, publiques et privées, nationales et internationales. Avec plus de 5 700 membres, organisée en 65 groupes locaux, elle est la plus grande communauté de professionnels des ressources humaines en France. Depuis sa création, l'ANDRH anticipe et accompagne l'évolution des métiers des ressources humaines et est devenue, au fil des années, la communauté de référence dans le débat RH.